Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEC79_2021-AU

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

MAIRIE de TROUY (Cher)

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Décision municipale de la consultation N° 13-2020 portant sur le renouvellement des photocopieurs pour les écoles et les services municipaux

Date de convocation
16/06/2021

Date d'affichage
25/06/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 20
Votants 25

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, le conseil municipal s'est réuni à dix-neuf heures à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU.

**Étaient absents :** Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**Etaient excusée** : Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**A donné pouvoir** : Marc SOUDY à Franck BRETEAU,
Didier GUICHARD à Béatrice RATELET,
Morgan BAJOUE à Stéphane DUFLOUX,
Jean-Yves IMBERT à Olivier MAUPETIT
David NEDELEC à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu le nouveau Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au journal officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa *« 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la Commande Publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux Budgets de la commune général et annexes peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;*

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEC79_2021-AU

Considérant que les écoles et les services techniques de la ville de Trouy disposaient de photocopieurs qui arrivaient à échéance contractuelle de maintenance sur l'année 2021 ;

Considérant l'évolution des missions des services, l'avènement de nouvelles technologies, telle la dématérialisation des actes, qui nécessitent des moyens et des outils adéquats aux techniques de travail ainsi que la recherche d'économies ;

Vu le montant estimé du marché, inférieur à 40 000 € HT (seuil actualisé au 01/01/2020) ;

Considérant que le seuil estimé de la prestation relève des marchés à procédure adaptée dit MAPA ;

Vu la consultation référencée N° 13-2020 portant sur « le renouvellement de photocopieurs pour les écoles et les services municipaux », réalisée en intermittence par courriel et rendez-vous mairie depuis le 07 décembre 2020, auprès de deux candidats habilités à soumissionner ;

Vu les offres consécutives reçues des sociétés consultées à ce titre :
- Bureautique diffusion, site d'activités « Orchidée » 18570 LA CHAPELLE SAINT URSIN
- Actiprint, site d'activités « Orchidée » rue Lorient Lafleur 18570 LA CHAPELLE SAINT URSIN

Vu le rapport d'analyse constitué à cet effet ;

Considérant que l'offre présentée par ACTIPRINT (18) répond aux attentes et besoins formulés par la collectivité ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la séance du 11/12/2020, séance ayant précédé la signature des devis d'équipements en copieurs et des contrats de maintenance s'y rapportant ;

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la présente décision comprenant :

- l'achat par la ville, de nouveaux équipements pour renouveler le parc précédent à hauteur de 12 048 € TTC, tel que dûment détaillé ci-dessous :
  - Copieur XEROX ALTALINK C8135VT – matricule 3775827440, acquis au bénéfice des Services Techniques, pour un coût TTC unitaire de 2 868 € (ou 2 390 € HT)
  - Copieur XEROX VERSALINK C7030VT – matricule 3941989780, acquis au bénéfice de l'école élémentaire du Nord, pour un coût TTC unitaire de 2 028 € (ou 1 690 € HT)
  - Copieur XEROX VERSALINK C7030VT – matricule 3941986853, acquis au bénéfice de l'école élémentaire du Bourg, pour un coût TTC unitaire de 2 028 € (ou 1 690 € HT)
  - Copieur XEROX VERSALINK C7030VT – matricule 3403416370, acquis au bénéfice de l'école maternelle du Bourg, pour un coût TTC unitaire de 2 028 € (ou 1 690 € HT)
  - Copieur XEROX VERSALINK C7030VT – matricule 3403416373, acquis au bénéfice de l'école maternelle du Nord, pour un coût TTC unitaire de 2 028 € (ou 1 690 € HT)
  - Copieur EPSON WORKFORCE PRO C579R, acquis au bénéfice de l'accueil de la mairie annexe

- ces nouveaux équipements viennent respectivement remplacer les différents équipements auparavant acquis auprès de la Société Bureautique Diffusion, et détaillés ci-dessous :
  - Copieur multifonction KYOCERA TASKALFA 3051 CI – matricule L8K5308403 antérieurement acquis via contrat de location maintenance acté avec la société LOCAM pour les Services Techniques
  - Copieur KYOCERA TASKALFA 300 I – matricule QZK2Y25264 antérieurement acquis par équipement à neuf pour l'école élémentaire du Nord
  - Copieur KYOCERA TASKALFA 300 I – matricule QZK3527632 antérieurement acquis par équipement à neuf pour l'école élémentaire du Bourg
  - Copieur KYOCERA KM2560 – matricule QAW0416937 antérieurement acquis via contrat de location maintenance acté avec la société LOCAM pour l'école maternelle du Bourg
  - Copieur KYOCERA TASKALFA 300 I – matricule QZK3828230 antérieurement acquis par équipement à neuf pour l'école maternelle du Nord
  - Copieur FS1028 MFP – matricule QUV0Z0018 antérieurement acquis via contrat de location maintenance acté avec la société LOCAM pour l'accueil de la mairie annexe de Trouy Nord

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEC79_2021-AU

- les nouveaux contrats de maintenance attribués à ACTIPRINT, tels qu'énumérés ci-dessous, pour une durée totale de 20 trimestres aux coûts communs de 0.0024 € NB et 0.024 € COULEUR :
  - Contrat de maintenance n°3403416374 assorti au copieur C8135VT pour les services techniques
  - Contrat de maintenance n°3403416372 assorti au copieur C7030VT pour l'école élémentaire du Nord
  - Contrat de maintenance n°3403416371 assorti au copieur C7030VT pour l'école élémentaire du Bourg
  - Contrat de maintenance n°3403416370 assorti au copieur C7030VT pour l'école maternelle du Bourg
  - Contrat de maintenance n°3403416373 assorti au copieur C7030VT pour l'école maternelle du Nord

- le nouveau contrat de maintenance attribué à ACTIPRINT, assorti au copieur EPSON WORKFORCE PRO C579R pour l'accueil de la mairie annexe, d'une durée totale de 20 trimestres au coût de 0.0039 € NB et 0.039 € COULEUR, complété par le forfait fixe trimestriel de 6 € HT correspondant au service automatisé de Gestion complète et optimisée des consommables GPA (gestion proactive des approvisionnements)

- l'option de recyclage des consommables via l'application « ECOBOX », retenue pour l'ensemble des contrats et sur la durée de vie totale des contrats de maintenance susvisés ci-avant, pour une unique adhésion portée à 49 € HT

- de la suppression, pour des raisons économiques, de certains équipements sans toutefois compromettre la continuité du service public ; à savoir celle du copieur multifonction KYOCERA TASKALFA 266 CI – matricule LWY5712843 antérieurement acquis via contrat de location maintenance acté avec la société LOCAM au profit du secteur communication

- et en conséquence, de la résiliation des contrats antérieurement actés, d'une part, avec BUREAUTIQUE DIFFUSION pour la partie maintenance et d'autre part, avec LOCAM pour la partie location, induisant une indemnité de résiliation pour la partie maintenance, à hauteur de 1 041.32 € et le paiement des locations restant dues jusqu'aux termes des contrats respectivement concernés.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEC80_2021-AU

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Décision municipale :
Acte Modificatif de la consultation N° 06-2020 sur la rénovation thermique des écoles et du Centre de Loisirs

Date de convocation
16/06/2021

Date d'affichage
25/06/2021

Nombre de conseillers

| | |
|---|---|
| En exercice | 27 |
| Présents | 20 |
| Votants | 25 |

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, le conseil municipal s'est réuni à dix-neuf heures à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU.

**Étaient absents :** Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**Etaient excusée** : Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**A donné pouvoir** : Marc SOUDY à Franck BRETEAU,
Didier GUICHARD à Béatrice RATELET,
Morgan BAJOUE à Stéphane DUFLOUX,
Jean-Yves IMBERT à Olivier MAUPETIT
David NEDELEC à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu le nouveau Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au journal officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision municipale N° 02-2021 du 20/01/2021 relative à l'attribution de l'opération de « Rénovation thermique des écoles et du Centre de Loisirs » référencé MAPA N° 06-2020 à CENTRE CLIM pour un montant total de 78 757.00 € HT ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa *« 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter*

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEC80_2021-AU

*du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la Commande Publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux Budgets de la commune, général et annexes, peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;*

Vu le Budget primitif 2021 de la commune ;

Considérant que les travaux de rénovation thermique ont occasionné des travaux supplémentaires soit à la demande du maître d'ouvrage, soit sur proposition du maître d'œuvre et ce, afin de renforcer des mesures de protection (grilles de protection), d'améliorer le fonctionnement des systèmes et d'ajuster techniquement des régulations ;

Considérant que l'ensemble des modifications, accepté par le maître d'ouvrage, entraîne une augmentation du marché de + 3.18 % ;

Vu les chiffrages proposés par CENTRE CLIM s'élevant à une plus-value de 2 506.00 € HT pour les prestations de fourniture et de pose ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 18/05/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'acte modificatif N° 1 au MAPA N° 06-2020 attribué à CENTRE CLIM portant modification du montant initial du marché à hauteur d'une plus-value 2 506.00 € HT, soit + 3.18 % fixant le nouveau montant total du marché à 81 263.00 € HT soit 97 515.60 € TTC.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEC81_2021-AU

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Décision municipale de la prestation urbanistique confiée à ID KUB pour le projet « boulodrome »

Date de convocation
16/06/2021

Date d'affichage
25/06/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 20
Votants 25

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, le conseil municipal s'est réuni à dix-neuf heures à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU.

**Étaient absents :** Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**Etaient excusée** : Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**A donné pouvoir** : Marc SOUDY à Franck BRETEAU,
Didier GUICHARD à Béatrice RATELET,
Morgan BAJOUE à Stéphane DUFLOUX,
Jean-Yves IMBERT à Olivier MAUPETIT
David NEDELEC à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu le nouveau Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au journal officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision municipale N° 52-2020 du Conseil municipal du 23/06/2020 approuvant, à l'unanimité, le MAPA N° 03-2020 portant sur « les travaux de réhabilitation de voirie – programme 2020-2023 » attribué à la SAS COLAS CENTRE OUEST (18), lequel comprend une tranche optionnelle N° 4 pour la réalisation d'un boulodrome ;

Vu la délibération N° 09-2021 du 20/01/2021 par laquelle le Conseil municipal a, à la majorité, approuvé l'opération « réalisation d'un boulodrome » et en conséquence, sollicité auprès de Monsieur le Préfet, au titre de la DETR 2021, une subvention ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEC81_2021-AU

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa *« 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la Commande Publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux Budgets de la commune, général et annexes, peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;*

Vu le Budget primitif 2021 de la commune ;

Considérant que le projet nécessite le dépôt d'un permis de construire ainsi que l'avis des commissions de sécurité et d'accessibilité pour la réalisation du bâtiment modulaire du boulodrome ;

Vu le devis proposé par ID KUB s'élevant 3 650.00 € HT pour la réalisation et le dépôt du permis de construire annexé de l'ensemble des pièces obligatoires comprenant notamment :

- Le visa par un architecte ;
- un diagnostic thermique détaillé avec calcul des gains de consommation énergétique ;
- la notice pour avis des commissions de sécurité et d'accessibilité.

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 18/05/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la prestation obligatoire pour le permis de construire du bâtiment modulaire du boulodrome attribué à -ID KUB sise à BOURGES (18) pour un montant de 3 650.00 € HT soit 4 380.00 € TTC.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEC82_2021-AU

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

MAIRIE de TROUY (Cher)

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Décision municipale de la maîtrise d'œuvre et des missions dans le cadre de la réhabilitation des tours, du kiosque et de l'entrée principale du château Rozé_

Date de convocation
16/06/2021

Date d'affichage
25/06/2021

Nombre de conseillers

| | |
|---|---|
| En exercice | 27 |
| Présents | 20 |
| Votants | 25 |

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, le conseil municipal s'est réuni à dix-neuf heures à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU.

**Étaient absents :** Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**Etaient excusée** : Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**A donné pouvoir** : Marc SOUDY à Franck BRETEAU,
Didier GUICHARD à Béatrice RATELET,
Morgan BAJOUE à Stéphane DUFLOUX,
Jean-Yves IMBERT à Olivier MAUPETIT
David NEDELEC à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu le nouveau Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au journal officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du 2 juillet 2015 par lesquelles le Conseil municipal a approuvé l'acquisition du château Rozé, de la prairie et du bois classé et défini les premières pistes d'aménagement relatives à l'opération d'aménagement du site du château et de son parc ;

Vu l'acte notarié en date du 30/09/2015 par lequel la ville de TROUY est devenue propriétaire du château Rozé ;

Vu la délibération N° 108-2021 en date du 20/01/2021 par laquelle le Conseil municipal a approuvé l'opération « travaux de réhabilitation des tours, du kiosque, de l'entrée du château et d'installation d'aires de jeux et de

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEC82_2021-AU

parcours de santé » et sollicité des financements d'une part, auprès de Monsieur le Préfet du titre de la DETR 2021 et d'autre part, auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental au titre du contrat ville centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa *« 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la Commande Publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux Budgets de la commune, général et annexes, peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;*

Vu le Budget primitif 2021 de la commune ;

Vu les avant-projets présentés à la commission travaux et grands projets du 9 avril dernier ;

Vu la lettre de Monsieur le Préfet en date du 22/02/2021 déclarant le dossier incomplet ;

Vu la lettre du Président du Conseil départemental en date du 7/04/2021 notifiant la décision d'attribution de subvention à hauteur de 94 500 € ;

Considérant que :
- le dossier présenté à la DETR doit être complété par des pièces principalement techniques et urbanistiques ;
- l'opération doit être achevée et payée au 31/12/2021 dans le cadre du contrat ville centre Bourges Plus et les pôles d'agglomération ;

Considérant que l'Atelier Carré d'Arche a élaboré le projet et estimé le montant des travaux en vue de la demande de subvention ;

Considérant que le projet nécessite, outre les autorisations d'urbanisme, la réalisation des cahiers des charges et du dossier de consultation des entreprises (DCE) en vue lancer un marché à procédure adaptée ;

Vu les honoraires proposés par l'Atelier Carré d'Arche à hauteur de 7 500 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre lesquels ont été signés pour accord en date du 10 juin 2021 ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 18/05/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des deux tours à l'Atelier Carré d'Arche sis à Bourges (18) pour un montant de 7 500.00 € HT soit 9 000 € TTC ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre d'une autorisation de programme spécifique au château Rozé au Budget primitif 2021 de la commune.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEL83_2021-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

MAIRIE de TROUY (Cher)

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Avis du Conseil municipal de la consultation du public du 31 mai au 28 juin 2021 portant sur la demande d'enregistrement présentée par la SA BOVIDA concernant un projet d'agrandissement d'un atelier de stockage et de préparation d'épices sur le territoire de la commune du Subdray

Date de convocation
16/06/2021

Date d'affichage
25/06/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 20
Votants 25

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, le conseil municipal s'est réuni à dix-neuf heures à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU.

**Étaient absents :** Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**Etaient excusée** : Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**A donné pouvoir** : Marc SOUDY à Franck BRETEAU,
Didier GUICHARD à Béatrice RATELET,
Morgan BAJOUE à Stéphane DUFLOUX,
Jean-Yves IMBERT à Olivier MAUPETIT
David NEDELEC à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu la demande d'enregistrement présentée par la SA BOVIDA relative à un projet d'agrandissement d'un atelier de stockage et de préparation d'épices sur le territoire de la commune du Subdray ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2021-0493 en date du 10/05/2021 prescrivant une consultation du public du 31/05 à partir de 8 h 30 jusqu'au 28/06/2021 jusqu'à 17 h 30 ;

Vu le dossier de demande d'enregistrement ;

Considérant qu'en application de l'article R. 512-46-11 du Code de l'Environnement, le Conseil peut se prononcer dès réception du dossier et jusqu'à quinze jours après la fin de la consultation du public, soit avant le 12 juillet 2021 ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEL83_2021-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **DIT** que le présent dossier n'appelle aucune observation de sa part.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEL84_2021-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

MAIRIE de TROUY (Cher)

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Avis du conseil municipal sur la consultation du public du 21 juin au 19 juillet 2021 sur le projet de la SAS VERRIERES CEREALES Champ de la Sablière à Trouy.

Date de convocation
16/06/2021

Date d'affichage
25/06/2021

Nombre de conseillers

| | |
|---|---|
| En exercice | 27 |
| Présents | 20 |
| Votants | 25 |

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, le conseil municipal s'est réuni à dix-neuf heures à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU.

**Étaient absents :** Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**Etaient excusée** : Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**A donné pouvoir** : Marc SOUDY à Franck BRETEAU,
Didier GUICHARD à Béatrice RATELET,
Morgan BAJOUE à Stéphane DUFLOUX,
Jean-Yves IMBERT à Olivier MAUPETIT
David NEDELEC à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu la demande d'enregistrement présentée par la SAS Verrières Céréales relative à la création d'une unité de méthanisation pour la production de biogaz au lieu-dit « Champ de la Sablière » sur le territoire de la commune de Trouy ;

Vu l'arrêté préfectoral prescrivant une consultation du public pendant une durée de 4 semaines soit du lundi 21 juin à partir de 9 heures jusqu'au 19 juillet 2021 jusqu'à 19 heures ;

Vu le dossier de demande d'enregistrement ;

Considérant qu'en application de l'article R. 512-46-11 du Code de l'Environnement, le Conseil peut se prononcer dès réception du dossier et jusqu'à quinze jours après la fin de la consultation du public, soit avant le 3 août 2021 ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEL84_2021-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **DIT** que le présent dossier n'appelle aucune observation de sa part.

Le Maire,

Franck BRETEAU



Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 28/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEL88_2021-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

MAIRIE de TROUY (Cher)

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Actualisation du tableau de la voirie communale suite à l'intégration dans le domaine public communal de la voirie du lotissement « la Vallée Verte »

Date de convocation
16/06/2021

Date d'affichage
25/06/2021

Nombre de conseillers

| | |
|---|---|
| En exercice | 27 |
| Présents | 20 |
| Votants | 25 |

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, le conseil municipal s'est réuni à dix-neuf heures à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU.

**Étaient absents :** Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**Etaient excusée** : Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**A donné pouvoir** : Marc SOUDY à Franck BRETEAU,
Didier GUICHARD à Béatrice RATELET,
Morgan BAJOUE à Stéphane DUFLOUX,
Jean-Yves IMBERT à Olivier MAUPETIT
David NEDELEC à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu la délibération N° 82-2008 du 7/06/2008 du Conseil municipal autorisant l'incorporation des voiries communales, des réseaux divers ainsi que les équipements collectifs du lotissement « La Vallée Verte » dans le domaine public de la ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20/11/2012 par laquelle le Conseil municipal a :
- émis un avis favorable à la clôture de l'enquête publique relative à la rétrocession des voies et réseaux du lotissement de la Vallée Verte à la ville de Trouy ;
- et décidé de transférer d'office et sans indemnité dans le domaine public le lotissement « La Vallée Verte » et ses espaces communs.

Vu l'état parcellaire des voies et réseaux établi dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 au 29 octobre 2012 pour une voirie d'une longueur de 1 311 m, des chemins piétonniers d'une longueur de 417 m et les espaces communs du lotissement « La Vallée Verte » d'une emprise de 6 807 $m^2$ ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 28/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEL88_2021-DE

Vu l'acte notarié constituant la voirie du lotissement du lotissement de la Vallée Verte Bresse le 11/05/2021 par maître Bruno BERGERAULT, notaire à Bourges ;

Vu le tableau de la voirie communale au 1er janvier 2018, approuvé par délibération du 14/11/2017 N° 133-2017, fixant la longueur de la voirie communale à 32 052,50 mètres ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'incorporer dans le tableau de classement des voies communales la voirie du lotissement de la « Vallée Verte » pour une emprise d'une longueur de 1 728 mètres linéaires ;
  - Rue Hervé Bazin pour une emprise d'une longueur de 20 ml ;
  - Rues Hervé Bazin et Victor Hugo pour une emprise d'une longueur de 563 ml ;
  - Rue et impasse Victor Hugo pour une emprise d'une longueur de 366 ml ;
  - Rue Victor Hugo pour une emprise d'une longueur de 192 ml ;
  - Rue marcel Pagnol pour une emprise d'une longueur de 170 ml ;
  - Chemins piétonniers Champ de la Folie pour une emprise d'une longueur 417 ml.

- **APPROUVE** en conséquence l'actualisation du tableau de la voirie communale dont le total de la longueur de la voirie communale est porté à 33 780,50 mètres au 1er janvier 2022, tel qu'annexé.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEL89_2021-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

MAIRIE de TROUY (Cher)

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Nomination du coordonnateur communal du recensement 2022 de la population

Date de convocation
16/06/2021

Date d'affichage
25/06/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 20
Votants 25

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, le conseil municipal s'est réuni à dix-neuf heures à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU.

**Étaient absents :** Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**Etaient excusée** : Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**A donné pouvoir** : Marc SOUDY à Franck BRETEAU,
Didier GUICHARD à Béatrice RATELET,
Morgan BAJOUE à Stéphane DUFLOUX,
Jean-Yves IMBERT à Olivier MAUPETIT
David NEDELEC à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu les courriers de l'INSEE en date du 28 mai 2021 portant sur le recensement de la population en 2022 ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire de désigner Madame Nadine MOREAU, coordonnateur communal,

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition et désigner Madame Nadine MOREAU, 1ère adjointe au Maire, déléguée aux services à la population, coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population de 2022.

Le Maire,
Franck BRETEAU

N°DEL89_2021

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEL90_2021-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

MAIRIE de TROUY (Cher)

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Approbation de contrats de renfort des services pour la période estivale

Date de convocation
16/06/2021

Date d'affichage
25/06/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 20
Votants 25

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, le conseil municipal s'est réuni à dix-neuf heures à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU.

**Étaient absents :** Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**Etaient excusée** : Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**A donné pouvoir** : Marc SOUDY à Franck BRETEAU,
Didier GUICHARD à Béatrice RATELET,
Morgan BAJOUE à Stéphane DUFLOUX,
Jean-Yves IMBERT à Olivier MAUPETIT
David NEDELEC à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I – 2° ;

Considérant que chaque année, en prévision de la période estivale, il est souvent nécessaire de renforcer les services techniques et administratifs et donc de faire appel à du personnel saisonnier en application du l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, pour assurer :

- la restauration scolaire,
- l'encadrement des enfants pendant le temps méridien (restaurants scolaires), les accueils périscolaires et les mercredis éducatifs ;
- l'entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts (dont le fleurissement) ;
- le suivi des dossiers administratifs.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEL90_2021-DE

En conséquence, le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser pendant la durée de son mandat, à recruter des agents saisonniers non titulaires :

- soit à temps complet
- soit à temps non complet,

Pour exercer des fonctions ;

- d'adjoint technique correspondantes au 1er grade de ce cadre d'emploi ;
- d'adjoint d'animation correspondantes au 1er grade de ce cadre d'emploi ;
- d'adjoint administratif correspondantes au 1er grade de ce cadre d'emploi.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades et variera selon les diplômes et l'expérience professionnelle des candidats retenus ;

Entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOPTE** la proposition du Maire ;

- **INSCRIT** annuellement au Budget les crédits correspondants.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEL91_2021-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

MAIRIE de TROUY (Cher)

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents

Date de convocation
16/06/2021

Date d'affichage
25/06/2021

Nombre de conseillers

| | |
|---|---|
| En exercice | 27 |
| Présents | 20 |
| Votants | 25 |

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, le conseil municipal s'est réuni à dix-neuf heures à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU.

**Étaient absents :** Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**Etaient excusée** : Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**A donné pouvoir** : Marc SOUDY à Franck BRETEAU,
Didier GUICHARD à Béatrice RATELET,
Morgan BAJOUE à Stéphane DUFLOUX,
Jean-Yves IMBERT à Olivier MAUPETIT
David NEDELEC à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1 ;

Conformément à l'article 3-1 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Le Maire propose de recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles ;

Le Maire fixera le traitement en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEL91_2021-DE

Le grade et l'indice de rémunération de l'agent remplacé serviront de base à la décision de l'autorité ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOPTE** la proposition du Maire ;
- **INSCRIT** au Budget les crédits correspondants.
-

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEL92_2021-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER**
**ARRONDISSEMENT DE BOURGES**
**CANTON DE TROUY**

MAIRIE de TROUY (Cher)

# VILLE DE TROUY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :**
Décision modificative pour ajustement budgétaire

Date de convocation
16/06/2021

Date d'affichage
25/06/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 20
Votants 25

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, le conseil municipal s'est réuni à dix-neuf heures à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU.

**Étaient absents :** Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**Etaient excusée** : Mesdames Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD, David NEDELEC.

**A donné pouvoir** : Marc SOUDY à Franck BRETEAU,
Didier GUICHARD à Béatrice RATELET,
Morgan BAJOUE à Stéphane DUFLOUX,
Jean-Yves IMBERT à Olivier MAUPETIT
David NEDELEC à Nadine MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

---

La décision modificative N° 1/2021, proposée au Conseil municipal telle que figurant ci-après, consiste en l'ajustement de crédits, rendu nécessaire suite à une erreur matérielle intervenue lors de l'acte de prévision de certaines dépenses au moment de la préparation du Budget primitif et une modification mineure dans le calendrier prévisionnel d'engagement comptable de certaines opérations d'investissements, finalement non prévues au moment de cette même étape budgétaire.

La régularisation des crédits budgétaires correspondant à ces écritures, représente un équilibre définitif de **0.00 €** en dépenses comme en recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210622-DEL92_2021-DE

Aussi, à titre détaillé, il est par conséquent proposé de procéder aux ajustements suivants :

Section de fonctionnement

| *Recettes* | | *Dépenses* | |
|---|---|---|---|
| *NEANT* | | *NEANT* | |
| | - € | | - € |

Section d'investissement

| *Recettes* | | *Dépenses* | | |
|---|---|---|---|---|
| *NEANT* | | Opé 36 - chap.21 - 2188/211 | Acquisition lave-linge école maternelle Envol | 400,00 € |
| | | Opé 36 - chap.21 - 21312/20 | Acte modificatif portant plus-value des travaux de rénovation énergétique aux écoles | 2 761,00 € |
| | | Opé 48 - chap.21 - 21578/110 | Equipement complémentaire au système de vidéoprotection voirie (écrans) | 300,00 € |
| | | Opé 56 - chap.204 - 2041581/814 | Travaux de rénovation ECP avenue de Saint Amand (AU-0709) | 1 205,00 € |
| | | Opé 74 - chap.21 - 21318/324 | Travaux de réfection toiture église (partiellement prévus au BP 2021) | 586,00 € |
| | | Opé 89 - chap.21 - 21318/421 | Acte modificatif portant plus-value des travaux de rénovation énergétique au CDL | 246,00 € |
| | | Opé 91 - chap.21 - 2111/824 | Frais de rétrocessions foncières Lotissement Vallée Verte | 2 754,00 € |
| | | Opé 91 - chap.21 - 2183/020 | Acquisition copieur mairie annexe | 1 068,00 € |
| | | Opé 91 - chap.21 - 2183/820 | Acquisition tablette numérique pour pilotage distant des installations thermiques | 150,00 € |
| | | Opé 91 - chap.21 - 2184/820 | Acquisition armoire secteur urbanisme | 399,00 € |
| | | Opé 91 - chap.21 - 2188/021 | Protections anti-covid en plexi amovibles pour bureaux électoraux | 341,00 € |
| | | Opé 91 - chap.21 - 2188/820 | Acquisition coupe batterie Services Techniques | 255,00 € |
| | | Opé 91 - chap.21 - 2188/823 | Acquisition pompe de transfert pour arrosage EV | 538,00 € |
| | | Opé 91 - chap.21 - 2188/823 | Acquisition souffleur de feuilles Stihl BG 86 | 351,00 € |
| | | Opé 48 - chap.21 - 2151/822 | retrait partiel crédits prévus au BP 2021 pour réfection voirie allée Saint Joseph | - 11 354,00 € |
| | - € | | | - € |

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus.

Le Maire,

Franck BRETEAU